



COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclaration du Procureur de la CPI sur la situation de l'Ituri et appel à la franche coopération du Gouvernement congolais avec la Cour Pénale Internationale

Kinshasa, le 5 juin 2020. L'Alliance pour l'Universalité des Droits Fondamentaux « AUDF ONG », membre du Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, Victimes, Témoins et Professionnels des Médias « **REPRODEV** », prend acte de la Déclaration du 04 juin 2020 du Procureur de la Cour pénale internationale, Madame **FATOU BENSOUDA**, sur la situation des attaques contre la population civile dans le Territoire de l'Ituri en République Démocratique du Congo.

Selon le [Rapport du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme « BCNUDH » du 10 janvier 2020](#), 10 missions d'enquête menées avaient permis d'établir que, de décembre 2017 à septembre 2019, au moins **701** personnes ont été tuées, 168 blessées et 142 victimes de violences sexuelles, dans le contexte de tensions interethniques entre les communautés Lendu et Hema notamment, dans les territoires de Djugu et de Mahagi, en République démocratique du Congo. Ces violences en Ituri constituent de possibles crimes graves sanctionnés par les articles 6 et 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

L' AUDF ONG rappelle qu' après avoir palpé la situation des victimes des violations des droits de l'homme, au cours de sa visite de 5 jours en RDC notamment à Bunia et à Kinshasa [du 23 au 27 janvier 2020](#), Excellence Haut-commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme, Madame Michelle Bachelet, lança un appel au Gouvernement de la RDC pour la fin des violations des droits de l'Homme.

L' AUDF ONG constate et déplore que la gestion politique des crimes graves n'a pas procuré une paix durable en RDC et une prise en charge des victimes depuis les cas signalés dans [le Rapport Mapping](#) concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la RDC jusqu'aux récents crimes graves dans le Grand Kasai, à Yumbi dans le Maindombe, dans le Katanga et fraîchement dans l'Ituri.

L' AUDF ONG recommande une franche coopération entre le Gouvernement congolais et la Cour pénale internationale pour l'élaboration d'un Rapport Mapping de 2^{ème} Génération de 2003 à nos jours en vue de déclencher des poursuites judiciaires et envisager un processus inclusif pour la réparation en faveur des victimes des crimes graves impunis et à répétition en République Démocratique du Congo.

Pour l'AUDF ONG,

Me Henri WEMBOLUA OTSHUDI
Président